

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

JPMorgan Funds

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons qu'un Compartiment dans lequel vous détenez des actions procède à une mise à jour de sa politique d'investissement. La limite d'investissement en obligations convertibles contingentes indiquée dans le prospectus pour le compartiment JPMorgan Funds - Emerging Markets Corporate Bond Fund sera augmentée à 20% des actifs (contre 10% auparavant).

Vous trouverez ci-après des informations plus détaillées concernant ces modifications, y compris le calendrier. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local. **Vous disposez de trois options, exposées ci-après.**



Jacques Elvinger
Pour le Conseil d'administration

Message du Conseil d'administration de votre SICAV | JPMorgan Funds

Modification apportée au prospectus – ordres acceptés jusqu'au 8 janvier 2026 à 14 h 30 (CET)

Vos options	La modification
1. Si vous acceptez cette modification, aucune action n'est requise de votre part.	Date d'entrée en vigueur 9 janvier 2026
2. Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment.	Date limite de réception des ordres de conversion/rachat 8 janvier 2026 à 14 h 30 (CET)
<p>Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.</p> <p>Veuillez lire attentivement le Document d'informations clés (DIC) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.</p>	La SICAV
3. Demander le rachat de votre investissement. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.	Nom JPMorgan Funds
Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Toutes ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.	Forme juridique SICAV
Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de rachat ou de conversion ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite.	Type de fonds OPCVM
	Siège social 6 route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg
	Téléphone +352 34 10 1
	Fax +352 2452 9755
	Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg) B 8478
	Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

- Les obligations convertibles contingentes (« CoCos ») sont un type d'instrument de dette qui se convertit automatiquement en actions lorsque le capital de l'émetteur tombe en dessous d'un certain seuil, fournissant ainsi un tampon en cas de difficultés financières. Elles offrent des rendements plus élevés que les obligations traditionnelles, mais comportent un risque accru en raison de cette caractéristique de conversion.
- Le Gestionnaire financier estime que le fait de permettre d'investir davantage dans des CoCos serait dans le meilleur intérêt des investisseurs, dans la mesure où la classe d'actifs gagne en importance sur les marchés obligataires et où elle offre une opportunité croissante de rendements ajustés du risque plus élevés.
- Pour en savoir plus sur les risques liés à l'investissement dans des CoCos, veuillez consulter la section « Description des risques » du prospectus de JPMorgan Funds.

Modifications et calendrier

Avant

Autres expositions Jusqu'à 10% en obligations convertibles contingentes.

Après

Principale exposition Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses actifs en obligations convertibles contingentes.

Dates clés

8 décembre 2025 à 14 h 30 (CET)	>	8 janvier 2026 à 14 h 30 (CET)	>	9 janvier 2026
Début de la période de conversion/rachat sans frais.		Fin de la période de conversion/rachat sans frais.		Entrée en vigueur des modifications.

Message du Conseil d'administration de votre SICAV | JPMorgan Funds

Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'informations clés (DIC) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu. Comme pour tout investissement dans la SICAV, il est important de prendre connaissance du/des DIC pertinent(s) et de se tenir au courant des modifications qui peuvent y être apportées. Veuillez noter qu'en dehors de la période au cours de laquelle il est renoncé au prélèvement des frais de conversion et de rachat, toutes les autres conditions et restrictions applicables aux conversions et aux rachats, telles que décrites dans le prospectus, s'appliquent.

Domicile: Luxembourg. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, Rue du Rhône 35, 1204 Genève. Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

LV-JPM57113 | CH_FR | 11/25
